Circuit
Bornel, Belle-Eglise

Longueur du parcours : 15 km environ.

Départ place de la Mairie à Bornel où quelques places de parking vous permettrons, éventuellement, de garer votre voiture.
Prendre la rue Carnot, vers l'Est, après le pont, empruntez la rue de l'Aulnaie, à droite dans la rue Alphen, traversée de la rivière Esches, puis prendre le boulevard de Belle Eglise jusqu'à la limite du territoire.
En entrant dans Belle Eglise, continuer la même route qui prend le nom de boulevard René Lagabrielle.
Empruntez la sente le long de la rivière Esches, juste avant le pont et jusqu'à la rue du Pont Saint Jacques que vous prendrez sur votre droite. Passez sous le pont SNCF et prenez le CV2, reliant Belle Eglise au hameau de Landrimont.
Attention à la traversée de la RD105, très fréquentée.
Au hameau de Landrimont, magnifique pigeonnier dans la cour de la ferme.
Prenez sur votre droite le CV6 en direction de Montagny Prouvaire, avant d'entrer sur le territoire de Bornel, vous passerez devant le monument dédié aux héros du Maquis de Ronquerolles.
Sur votre droite, rejoignez le CV1 et GR11 par le chemin rural de l'Isle Adam à Méru, prendre à droite puis à gauche le chemin de Lille (comme L'Isle Adam), voie qui reliait autrefois l'Abbaye du Val de Mériel à son fief des Granges à Amblainville.
Après 300m. tournez à gauche sur 100m. puis à droite jusqu'à la limite de la barrière des Granges, tournez à votre droite, avant de traverser le hameau de Hamecourt, vue étendue sur le sud du Pays de Thelle sur votre droite ancienne grange à dîmes. Continuez le CV4, traversez le CD105 (Attention à la circulation), prendre en face le chemin rural dit du Fond de Lannois jusqu'au VC11 de Bornel au moulin de Fosseuse (à droite après le pont SNCF).
Rejoindre votre point de départ par les rues du Stade, puis

Carte IGN réf.2212 E – © IGN 2002 - Autorisation n°60.22088

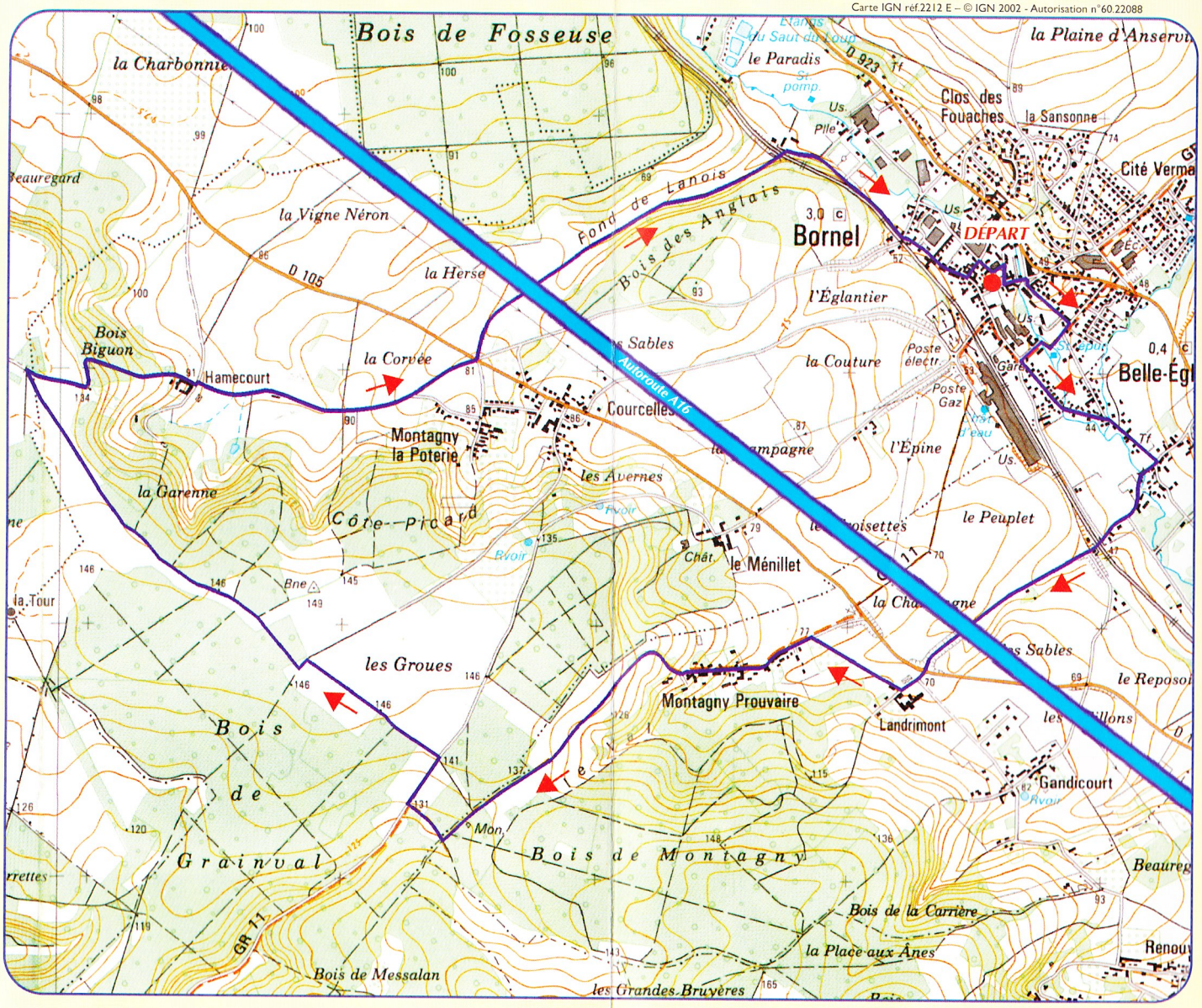

Les sentiers décrits sur le présent document, ne doivent en aucun cas être empruntés par les véhicules à moteur.
Un accident peut survenir au cours de la randonnée, une trousse de premier secours est recommandée.
Respectez l'itinéraire décrit sur le présent document, certains sentiers privés ne doivent pas être empruntés.

Soyez Prudents

Le Syndicat d'Initiative d'Amblainville et du Canton de Méru, les Associations éventuellement associées au projet, les Municipalités concernées, déclinent toute responsabilité, en cas d'accident survenu aux le

Code du Balisage

Continuité — *Changement de direction* — *Mauvaise direction*